

LANCEMENT DE L'OBSERVATOIRE PARTICIPATIF DE L'ENVIRONNEMENT

Compte rendu de la réunion du vendredi 5 novembre 2004

ORDRE DU JOUR

- Lancement de l'Observatoire et échanges sur le bilan de la politique départementale des espaces naturels sensibles.
- Bilan de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles en Essonne 1989 – 2004.

Accueil

Monsieur Bruno PIRIOU accueille les participants, rappelle le cadre de mise en place de cet observatoire et précise ses objectifs.

Le 20 octobre 2003, le Conseil général a voté son Agenda 21 départemental.

Peu de collectivités au niveau national, se sont lancées dans une telle expérience. En Essonne, des groupes de travail thématiques ou géographiques de concertation ont été mis en place.

Cet observatoire a pour but d'étudier en commun des sujets d'actualité autour des questions d'aménagement et des nouvelles orientations politiques avec le monde associatif, les particuliers, les élus, les institutionnels ...

-o-o-o-
-o-o-

1^{er} objectif – Améliorer les connaissances -

- par un suivi des données de l'environnement (ex d'application : en partenariat avec les syndicats intercommunaux de rivières qui communiquent des données concrètes sur les cours d'eau),
- par la réalisation d'un tableau de bord annuel de l'environnement.

2^{ème} objectif – Suivre et évaluer les politiques publiques départementales –

Piloter un système de surveillance et d'alerte sur les questions d'environnement, Intégrer les questions environnementales dans les politiques publiques locales.

Ex : une réunion a eu lieu sur le thème de la plate-forme d'Orly concernant la qualité de l'air. 70 personnes étaient présentes. L'étude menée par AIR PARIF, en lien avec le Conseil général caractérisant la pollution atmosphérique aéroportuaire, a été présentée à cette occasion.

L'observatoire sera un lieu de réflexions, d'échanges et d'expériences avec les Essonnais, les associations, les communes et les groupements intercommunaux.

3^{ème} objectif – Organiser des débats sur les questions d'environnement –

L'objectif est de faire participer le plus grand nombre d'Essonnais et de partenaires afin de faciliter l'accès à l'information. Il convient de définir comment organiser régulièrement des débats sur l'environnement.

Huit thématiques de réflexion ont été identifiées (eau, déchets, milieux naturels, air/énergie, bruit, sols/carrières et cadre de vie).

Ex : un débat a été organisé sur la thématique Eau en mars 2004 avec l'ensemble des syndicats compétents en la matière.

Il est envisagé la mise en place de cinq à dix indicateurs par thématique afin d'effectuer un suivi des politiques afférentes.

Les moyens de l'observatoire participatif de l'environnement, sont :

- des supports écrits (fonds documentaires, plaquettes d'informations, tableau de bord ...)
- des outils informatiques (SIG départemental, site Internet et base de données ...)
- des lieux de rencontre (organisation de journées d'échanges techniques et d'informations ...).

Ex : Une journée d'étude a été organisée concernant la question des déchetteries avec tous les acteurs de la gestion des déchets en Essonne. Une politique a été définie dans ce cadre par le Conseil général le 14 janvier 2003. Six nouvelles déchetteries ont vu le jour dans l'Essonne. L'objectif à terme est d'avoir une trentaine de sites d'accueil sur le département.

Sont associés, les institutions, les membres de l'Agenda 21, les services de l'Etat, les associations et les Essonnais qui le souhaitent.

Il est à noter que le monde associatif est un levier considérable, en matière de relais d'information et que sa présence au sein de l'observatoire est essentielle.

Rappel du calendrier de l'observatoire :

5 Novembre : lancement de l'observatoire et échanges sur le bilan de la politique départementale des espaces naturels sensibles,

19 Novembre : soirée débat sur la nouvelle politique départementale des espaces naturels et des paysagers.

D'autres sujets seront à évoquer en commun au cours de l'année 2005 : nouvelles modalités d'aides aux associations d'environnement, schéma directeur d'alimentation en eau potable, plan de prévention des déchets.

De nombreuses décisions sur les politiques environnementales doivent faire l'objet d'une concertation préalable avant leur adoption.

Monsieur PIRIOU donne ensuite la parole à la salle.

QUESTIONS

Les débats avec la salle ont porté sur deux points principaux :

- le fonctionnement de l'observatoire,
- les thèmes à aborder dans les prochaines rencontres,
- les questions diverses.

I – Fonctionnement de l'observatoire

- Comment s'articulent l'Observatoire des engagements de l'Agenda 21 et l'Observatoire participatif de l'environnement ?
- Il conviendra de prévoir une articulation entre les différentes thématiques (déchets, bruit, pollutions, espaces naturels sensibles ...)
- Il existait autrefois un Comité Départemental de l'Environnement mis en place en 1990 qui a été supprimé. Pourquoi mettre en place un nouvel observatoire ? Il est important de bien analyser ce qui a fait défaut pour relancer aujourd'hui ce type d'instance de consultation.
- Les associations doivent travailler avec les élus, dans un esprit ouvert de concertation. Il faudrait à l'échelon communal que puisse se mettre en place une démarche d'information entre les associations de défense de l'environnement et les élus.
- Il faut que l'observatoire retienne des thèmes sur lesquels le Conseil général peut avoir un pouvoir de décision.

- Quels moyens se donne t'on pour agir ?

II – Thèmes à aborder lors de prochaines séances

Aménagement du territoire :

- La révision du Schéma Directeur de la Région Ile de France en cours d'étude est un sujet à aborder dans le cadre de cet observatoire.
- En ce sens, on peut s'interroger pour savoir si le SDRIF peut être un outil de protection de l'environnement ?
- Il conviendrait de s'intéresser au cadre de vie dans les zones urbaines.
- Concernant la Nationale 20, une réflexion a été menée dans la partie au nord d'Arpajon pour améliorer le paysage. Or, les problèmes de Casse d'automobiles et de décharges se reportent sur la partie sud. Il faudrait une réflexion globale le long de cet axe routier.
- Le problème de l'agriculture périurbaine est également à traiter en particulier autour du plateau de Saclay.
- Il en est de même pour la question des forêts en zones périurbaines.

Déchets :

- Le plateau de Vert-le-Grand qui reçoit les déchets d'une grande partie du département constituera un thème à part entière.
- Comment stocker les déchets ultimes? cette problématique se fait notamment sentir dans le Sud-Essonne.
- Quelle articulation de l'Observatoire de l'environnement avec les groupes techniques du plan d'élimination des déchets ?
- Comment aborder la thématique des déchets et de leur impact sur la santé, quelles sont les solutions ?

Eau :

- En matière de police de l'eau, qui fait quoi ?
- Comment et où obtenir des informations sur cette thématique ?

Protection de l'environnement :

- L'environnement nocturne pourrait être abordé (problème de la pollution lumineuse)
- La biodiversité doit être un axe d'étude à part entière.
- Quels sont les moyens d'action du Département lorsque les communes ne reconnaissent pas les zonages ENS ?
- En bordure de l'Orge, il conviendrait de préserver l'environnement naturel.
- Les ENS sont malmenés dans la zone urbaine. Il faudrait trouver un indicateur spécifique.
- Un espace naturel sensible a besoin d'être ménagé et non aménagé. Se pose notamment ici la question des coupes d'arbres,
- Il manque une banque de données spécifique sur l'environnement et une information sur la localisation de ces données sur Internet.

Agriculture :

- L'agriculture biologique devrait être davantage développée. Elle permettrait notamment de limiter la pollution des eaux.
- Les problèmes fonciers, en particulier ceux du coût des terres agricoles sont à aborder.
- La problématique des OGM est également à évoquer.

Déplacements

- Quels sont les déplacements alternatifs (les pistes cyclables, les boucles de randonnées), dans le nord de l'Essonne? La circulation y étant de plus en plus difficile.

ELEMENTS DE REPONSES

Dans le cadre de la consultation organisée préalablement à l'élaboration de l'agenda 21 départemental, des problèmes réels comme la question des transports en commun en Essonne ont été soulevés.

A force de débats avec les élus, le monde associatif et les Essonnais, des réalisations concrètes peuvent aboutir. Ces débats influent sur les politiques publiques locales.

I – Fonctionnement de l'observatoire

- Des observatoires ne peuvent pas se multiplier, mais des réunions auront lieu sur différentes thématiques. Il faut que les citoyens se sentent concernés et s'impliquent toujours plus. C'est dans ce but que des lieux divers de débat et d'échange sont mis en place sur toutes ces questions.
- L'observatoire est un lieu de débat à l'échelle départementale.
- L'ancien comité a été remplacé par le monde associatif, les citoyens et les élus n'étaient pas suffisamment représentés. Il a en effet été souhaité une ouverture plus large du dialogue et une interactivité plus efficace.

II – Autres thèmes à aborder

Aménagement du territoire

Une réunion publique autour de la révision du SDRIFF se tiendra le 5 février 2005 à l'initiative du Conseil général. Il s'agira d'élaborer en commun la contribution départementale à porter auprès de la Région, chargée de la révision de ce document de planification.

La question des zones logistiques, qui ne doivent plus se développer inconsidérément dans les conditions actuelles, pourra être abordée à cette occasion.

Transports

En matière de circulation douces, quatre directions du Conseil général sont concernées et travaillent sur ce sujet à ce jour.

Une des priorités départementales est de désigner prochainement un élu pilote et une direction référente sur ce thème majeur.

Déchets

- Des débats seront poursuivis et mis en place, dans le même souci de transparence et de démocratie participative qui a guidé le Conseil général dans sa prise de compétence du Plan d'élimination des déchets.
- Des axes de recherche autour des questions de santé pourraient être initiés.

Eau

Trois priorités sont à l'ordre du jour :

- Il faut mieux suivre la qualité de l'eau.
- Il faut que le citoyen ait conscience des risques
- Il faut une implication plus forte des citoyens.

Pour les autres sujets abordés les diverses interrogations formulées ont été notées. Il en sera tenu compte.

PRESENTATION DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES
EN ESSONNE

BILAN 1989-2004

Une présentation a été faite en salle (cf documents joints)

I – Diversification des espaces naturels en Essonne

- les forêts,
- les zones humides,
- les pelouses calcicoles,
- les platières gréseuses,
- les vergers,
- les carrières et les sites fossilifères,
- des contraintes fortes s'exercent sur chacun de ces milieux, de façon plus en plus marquées.

II – Les outils de la politique départementale

- les origines juridiques,
- outil financier, la TDENS,
- engagements liés à cette TDENS,
- les zones de préemption ENS,
- présentation du Conservatoire des ENS,
- les programmes d'intervention,
- Un bilan des programmes 1991-1994 et 1995-1998 est dressé de manière synthétique.

III – Programme des interventions 1999-2004

Axe n° 1 : Une meilleure prise en compte de la biodiversité

- les priorités d'acquisition,
- les plans de gestion,
- le schéma de réhabilitation et de valorisation des marais.

Axe n° 2 : Valorisation des sites et sensibilisation du public

- la création d'un centre d'interprétation de la nature,
- les actions à Montauger,
- le programme d'animation,
- la communication.

Axe n° 3 : Une dynamisation des partenariats avec le monde scientifique, les universités, le monde associatif et les collectivités locales

- conventions avec des partenaires institutionnels,
- contrats d'objectifs,
- conventions de gestion.

Axe n° 4 : Une prise en compte des milieux naturels d'intérêt local à travers un programme d'aides aux collectivités.

Présentation de quelques réalisations dans le cadre de la politique départementale des espaces naturels sensibles :

- Quand le département réalise une acquisition, les milieux présentes sont le plus souvent très dégradés d'un point de vue écologique. Des travaux de réhabilitation, après réalisation d'un diagnostic préalable, sont donc entrepris et des aménagements sont effectués. Les cabanons sont par exemple démolis, des barrières à l'entrée des sites sont installées et des observatoires peuvent être mis en place.

- Des cheminements sont réalisés et facilitent l'accessibilité en faveur des personnes handicapées.

- Des postes de pêche ont été mis en place sur certains sites, et certains accès sont protégés par des passerelles levées et interdites au public.

- Des opérations de débroussaillage pour ouvrir les milieux ont lieu (objectif de maintien de la biodiversité). Le pâturage extensif (réalisé par des vaches, pie-noires, Highland Cattle, et moutons) est encouragé pour l'entretien naturel de certains sites.

A l'issue de cette présentation illustrée, Monsieur Bruno PIRIOU signale qu'un nouveau programme en faveur des espaces naturels et paysages est en cours de préparation. Il sera présenté le 19 novembre prochain.

Il rappelle l'effort départemental d'acquisition en particulier dans le secteur des Marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine, site d'intervention prioritaire reconnu majeur au niveau européen.

Il rappelle également que l'ancien Comité départemental de l'environnement a suivi la mise en place de cette politique et a apporté une contribution importante.

Il donne ensuite la parole à la salle.

- QUESTIONS -

Les questions ont porté sur :

I – La diversification des espaces naturels en Essonne

- Le Nord Essonne subit une pression forte. Il y a une destruction importante des bords de cours d'eau.
- Il conviendrait en particulier d'envisager un classement de la vallée de l'Yerres.

II – Les outils de la politique

- La France est en retard concernant la désignation à l'Europe des zones à protéger. Qu'en est-il des zones Natura 2000 en Essonne ?

III – Le programme des interventions 1999-2004

Axe n° 1

- Par rapport aux interventions mises en œuvre et aux travaux d'aménagement, une habitante de Fontenay signale qu'elle préférerait le Marais avant aménagement. Elle s'interroge sur la nécessité de l'abattage des arbres et la mise en place de vaches sur les prairies ?
- Les espaces agricoles dans le nord de l'Essonne sont-ils des ENS ?

Axe n° 2

- A qui sont envoyés les programmes d'animation ?

Axe n° 3

- Il y a de plus en plus de problèmes de fréquentation dans les forêts privées du sud Essonne
- Que doivent faire les propriétaires privés face au développement des activités de loisirs sportifs (quad etc ...),
- Existe-t-il des actions, au-delà de l'acquisition, quand des propriétaires privés souhaitent s'impliquer ?

Divers

- Qu'envisage t'on pour la récupération du bois dans les forêts publiques,
- Il conviendrait d'aborder l'aspect économique de la gestion des forêts.

I – Diversification des espaces naturels en Essonne

- Les bords de l'Yerres ont été recensés en ENS. Certains sites sont achetés et aménagés par les communes ou leurs groupements (cf SIARV, notamment)
- Le Département n'a pas vocation à intervenir seul et partout. Il aide les collectivités locales à intervenir dans ce cadre.
- Des subventions sont accordées aux communes qui en font la demande. Elles portent sur l'acquisition, l'aménagement et les études. Le Conseil général met également en place des conventions avec les propriétaires privés.

III – Programme des interventions 1999-2004

Axe n° 1

- L'abattage des arbres est nécessaire. Il intervient après la conduite d'études et de diagnostic qui ont recensé ce qui existait autrefois, et la mise en place de plans pluriannuels d'aménagement et de gestion adoptés en concertation avec les acteurs locaux.
- Ces documents sont un cadre d'intervention pour les équipes d'entretien des milieux naturels mises en place par le Département et ses entreprises.
- Le pâturage extensif est mis en place pour l'entretien des espaces ouverts. Il s'agit d'espèces « rustiques » appropriées aux milieux humides. Elles ne nécessitent que très peu de suivi humain, même si elles font régulièrement l'objet de contrôles sanitaires et vétérinaires. D'autres collectivités ont mis en place ce système. Il a été constaté que cela marchait bien, et que les animaux n'en souffraient pas. A ce jour, le cheptel est composé de 36 bêtes.
- De plus en plus d'entreprises se sont adaptées et formées pour réaliser des travaux sur des milieux naturels.

Par ailleurs, le Département a également recours à des Centres d'Aide par le Travail (CAT).

Monsieur Bruno PIRIOU remercie les participants. Il clôt la séance et donne rendez-vous à tous le vendredi 19 novembre 2004 à 18h30 pour l'échange sur les premières réflexions autour de la future politique départementale des espaces naturels et des paysages.

PARTICIPANTS

Etaient présents

Robert COQUIDE -Maire d'Echarcon
Marie-Agnès LABARRE- Maire de Vert-le-Petit
Christian LECLERC- Mairie de Champlan
Patrick BALDY- Mairie de Fontenay-le-Vicomte
Lucien PORNIN- Mairie de Montlhéry
Fabienne ROBIN- Mairie de Varennes-Jarcy
Claude BOISRIVEAU -Mairie de Lisses
Nadine LUQUET, Maire de Saint-Cyr-la-Rivière
P. BERNARD- Mairie de Leuville-sur-Orge
P. DUBOZ- Mairie de Villabé
P. SAINSAUD- Mairie de Milly-la-Forêt
Gérard PAILLET- Mairie de Villiers-sur-Orge
Jean GUITTET- Expert en Ecologie
Michel BINANT -SIARCE
Catherine LABAT-SIARCE
Jean Luc COMBRISSEON-SIARCE
Béatrice PRAT-SIVOA
Mr FENOUILLET-SIVOM de la Vallée de l'Yerres et de Sénart
Yannick VILLARDE- Fédération des Chasseurs (FICEVY)
Serge GIBOULET- Fédération de Pêche
Claude DESFORGES- Chambre d'Agriculture Ile-de-France
Mr GUAGNEAUX- Chambre d'Agriculture Ile-de-France
Bernard LAFFARGUE- Directeur Départemental de l'Equipement
Maria SALVETTI- Agence de l'Eau Seine Normandie
François BONIS- Conseil Régional Ile-de-France
E. RANNOU- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Jean-Yves SOMMIER- Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
Françoise CHRONE-DDASS
Philippe RADIX-CAPS
Laurence PLAIGE-CRPF
Rémy GALIN-DRIRE
Jacques PAPIN-ECIC
Gilles BERROIR-DRIAF Ile de France
Bernard FAURE- Office National des Forêts de Créteil
Alain JAMBET -Préfecture – Service environnement
Christian LECLERC- Comité de Défense de Champlan
Denis MAZODIER- Communauté de Communes du Val d'Essonne
Jean-Claude VOLLANT -Association Mennecy et son Histoire,
Maryvonne LEHUEDE- Association Natur'Essonne
Francine PELLETIER-CREUSOT- Association Natur'Essonne,
Daniel JOUANNESS- Association Essonne Nature Environnement
Claude OSMOND- Association Le Geai
Claudine HERVE- Association Le Geai
Christian HERVE- Association Le Geai
Jacques LANAU- Association de Défense de Villemoisson-sur-Orge
Philippe et Norbert ADNET-A.Q.G. Un Amour de Planète
Luc MANIL- Association les Lépidoptéristes Parisiens
Annick NANTES- Association ANVL
J. CHABAUD- Association Courcouronnes Environnement
Jackie Th JEAN -Association Départementale de Défense Action – Protection – Environnement 91 (APE)
Sylvie CABANIS- Association ABADE
Jacques NORET- Association ABADE
Claude HERVE- Association La Garenne en Gâtinais
Yannick VILLARDIER -Association Les Hêtres Pourpres
C. GARNIER- Association Les Hêtres Pourpres
Françoise POITVIN- Association Eaux et Fontaines de Mennecy,

Jean-François POITVIN- Association de Défense de Mennecy et Ormoy,
Claude CAYSSIALS- Association Essonne Nature Environnement
Michel NEUBAUER- Association Environnement de Morsang-sur-Orge
Claude CARSAC- Association Qualité de Vie à Limours
J.C. DOUILLARD- Association Qualité de Vie à Bondoufle
M. SEREC- La Garenne en Gâtinais
Alain SABARD- Association Morigny Autrement
Jury RABOURDIN-ASSMS de Morsang-sur-Seine
Arnaud PHILIPPE-AM Environnement B.E.T.
Daniel POUILLEN-MGCE
Françoise JAZAC- Savigny Environnement
Claude PELLEN -Saintry-sur-Seine
Yves BOURLAT-CEA de Saclay
Pierre DURCHON-CEA de Saclay
Pauline CARRAI-CEA de Saclay
M. NESA-CODAFI
Jacques NIARQUE-A.S.E.A.
Hubert LAMY- Saclay
Louis CHAVERNOZ- Saclay
Michel CANIL- Quincy-sous-Sénart
Danielle ALBERT- Propriétaire forestier
Mr GAILLARD-A.C.E.
B. REDON-O.P.E. 91
Claire BRANGER-O.P.E. 91
Jeannick MOUNOURY- Les Granges-le-Roi
Mr DAGUET- Bondoufle
Myrtille BRIERRE- Bondoufle
Gilles et Bernadette HELUIN- Brunoy
Pascal GRANDJEAT- Mairie de Morsang-sur-Orge
R. PAUL- Palaiseau
A. MAGOT- Etampes
Michèle THEVENOT-
Colette LECUYER-
Hervé COSTY-
Pierre MASSELIN-
Jean MUCARSKI-
Innongo CONGO-
André LASTERRE-

Conseil Général de l'Essonne-

Bruno PIRIOU- Vice-Président chargé de l'Environnement, du Développement Durable et de la Démocratie Participative
Pascal NOURY- Cabinet du Président
Cécile DELBECQ- Directeur de l'Environnement par intérim
Marie-Claude BONIN-RABELLE, -Responsable du Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles
Jocelyne CORBIN- Assistante de Gestion au Conservatoire Départemental des Espaces Naturels Sensibles
Caroline HOSTALERY, -Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles
Virginie FERRARIS -Conseil Général de l'Essonne – Direction des Déplacements
Pascal RIFFAUD- Conseil Général de l'Essonne – Cellule SIG

Membres de l'Agenda 21-

Michel BRAS-
J. THEVENAUX-
Elodie GALLIOZ-
Pierre BRUNET-
Emmanuel BROZ-
Jean AURIOL-
Marie-Françoise CHARTIER-
David PECQUET- responsable Adjoint du Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles

Etaient excusés :

Corinne CARVALLO- Maire de Champmotteux
Gérald HERAULT- Vide Président du Conseil général – Maire de Montgeron
Seymour MORTY- Sous-préfet d'Etampes
Gilles HASCOUET- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Jean-Pierre DOBLER- Association des Parcs et Jardins de l'Essonne
Jean-Louis BAUDRON-SICTOM d'Auneau
Bernard FILLEUL- Maire de la Norville
Benoît BARRE- Maire Adjoint de Méréville
Guy GOUPIL- Maire d'Egly
Régis CHAMPS- Maire Adjoint de Wissous
Claire-Lise CAMPION- Sénatrice - Maire de Bouray-sur-Juine
Franck DESBOEUFS- Commune de Yerres
Catherine DEGRAVE- Maire Adjoint commune de Yerres
Mr FOURNIER- Maire de Saint-Michel-sur-Orge
Mr MANEUVRIER- Commune de Saint-Michel-sur-Orge
Mr Olivier LEONBRANDT- Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Michèle COLLARD- Maire de Mauchamps
Claude BOURDIN- Maire de la Forêt-le-Roi
Jean-Luc GOUARIN- Maire de Fontenay-le-Vicomte
Me RAYMOND- Nozay
Mr DENOMAZY- Ecole Polytechnique
Gérard ARNAL- Muséum National d'Histoire Naturelle
-Syndicat des Eaux de l'Essonne
Isabelle DESCOS-ADEME
Richard MESSINA- Vice-Président du Conseil général de l'Essonne
Laurent BETEILLE- Président de l'Union de Maires de l'Essonne
Jean-Louis ENGLANDER- Conseil général – Vice-Président du SIVOA
Thomas JOLY- Conseiller général
Maud OLIVIER- Conseillère générale